

# MÉCANISME RÉGIONAL DE SUIVI DE L'ACCORD-CADRE POUR LA PAIX, LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION POUR LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ET LA RÉGION

## RAPPORT SUR LA MISSION CONJOINTE DE SOLIDARITÉ DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA PLATEFORME DES FEMMES AU SOUDAN DU SUD, AU BURUNDI, EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

(ORIGINAL ENGLISH V1 05/09/2018)

### RAPPORT EXÉCUTIF

---

1. À la huitième Réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, tenue le 19 octobre 2017 à Brazzaville, les chefs d'État et de gouvernement ont chargé le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, agissant en consultation avec l'Union africaine, le secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), de faire le point sur l'application de la Déclaration de Goma (2016).
2. Dans ce cadre, et à l'initiative de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, le Comité consultatif élargi de la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, composé de représentantes de haut niveau du réseau FemWise-Africa de l'Union africaine, de la CIRGL et des Nations Unies, ainsi que de représentantes de la société civile et des jeunes, s'est réuni à Nairobi en février 2018 et s'est engagé à mener des missions conjointes de solidarité pour promouvoir la cause des femmes et de la paix et la sécurité, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU<sup>1</sup>.
3. Ces missions de solidarité organisées conjointement par le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la région des Grands Lacs, l'Union africaine, la CIRGL et ONU-Femmes ont été effectuées au Soudan du Sud les 3 et 4 juillet ; au Burundi du 9 au 12 août ; en République centrafricaine du 13 au 15 août ; et en République démocratique du Congo (RDC) du 16 au 19 août 2018. Les délégations comprenaient des membres du Comité consultatif, notamment Said Djinnit, Envoyé Spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Région et président du Comité consultatif, Mme Bineta Diop, Envoyée spéciale de l'Union Africaine sur les questions Femmes, Paix et Sécurité ainsi que co-présidentes du réseau FemWise-Africa de l'Union africaine, à savoir S. E. Mme Catherine Samba-Panza, ancienne chef de l'État de transition de la République centrafricaine, et S. E. Mme Speciosa Wandira-Kazibwe, ancienne Vice-Présidente de la République de l'Ouganda ; la paix et la sécurité ; Mme l'Ambassadrice Liberata Mulamula, ancienne Secrétaire exécutive de la CIRGL ; Dr. Attiat Mustafa Abdelhalim Ahmed, Présidente du Forum régional des femmes de la CIRGL ; Mme l'Ambassadrice Éliane Mokodopo, Directrice du programme Genre, femmes et enfants du secrétariat exécutif de la CIRGL.

---

<sup>1</sup> Adoptée le 31 octobre 2000, [la résolution 1325 \(2000\)](#) sur les femmes et la paix et la sécurité réaffirme le rôle important que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits, les négociations de paix, la consolidation et le maintien de la paix, les interventions humanitaires et la reconstruction après les conflits, et souligne qu'il importe qu'elles participent sur un pied d'égalité à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité et qu'elles y soient pleinement associées. Dans cette résolution, le Conseil de résolution exhorte également tous les acteurs à faire en sorte que les femmes participent davantage à toutes les activités de paix et de sécurité menées par l'ONU et demande que soit incorporée à ces opérations une démarche soucieuse d'équité entre les sexes. Le Conseil demande par ailleurs à toutes les parties à un conflit de prendre des mesures particulières pour protéger les femmes et les petites filles contre les actes de violence sexiste, en particulier le viol et les autres formes de sévices sexuels, dans les situations de conflit armé. La résolution 1325 (2000) prévoit plusieurs mandats opérationnels importants ayant des conséquences pour les États Membres et les entités du système des Nations Unies.

4. La mission au Soudan du Sud était conjointement dirigée par la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, Mme Amina J. Mohammed et l'Envoyée spéciale de l'Union Africaine sur les questions Femmes, Paix et Sécurité, Mme Bineta Diop. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Saïd Djinnit, y a également participé.

5. Les objectifs de ces missions étaient les suivants : i) envoyer un message de solidarité aux femmes de la région des Grands Lacs ; ii) renforcer les réseaux de femmes et favoriser leur participation à tous les aspects de règlement de conflits, de la consolidation de la paix et des interventions humanitaires ; iii) faire un plaidoyer auprès des dirigeants politiques sur la participation des femmes aux processus démocratiques et au développement socioéconomique ; v) mieux faire connaître les questions liées aux violences sexuelles et sexistes à l'encontre des femmes et la nécessité de faire appliquer le principe de responsabilité et de prendre des mesures pour lutter contre les violations des droits de l'homme.

6. Le présent rapport expose les principales conclusions et recommandations issues des missions de solidarité.

## **SOUDAN DU SUD**

7. Les 3 et 4 juillet 2018, une délégation UA-ONU de haut niveau dirigée conjointement par la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, Mme Amina J. Mohammed et l'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité s'est rendue au Soudan du Sud. La délégation a pris note du message fort des femmes sud-soudanaises, qui ont partagé leurs préoccupations et leurs attentes eu égard aux priorités concernant les femmes, la paix et la sécurité. Les femmes ont exprimé le souhait de jouer un rôle de premier plan dans toutes les sphères de la vie politique et d'être davantage représentées dans les institutions de la transition, y compris le pouvoir judiciaire. Elles ont notamment demandé qu'un poste de vice-président leur soit réservé. Elles ont également souligné l'importance du respect de leurs droits et de la nécessité de mesures punitives à l'encontre des auteurs de violences. La délégation a accueilli avec satisfaction la mise en place du plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et a encouragé les Sud-Soudanaises à consolider leurs réseaux, à parler d'une même voix, à adhérer à des partis politiques et à tirer parti du quota de 25 % qui a été instauré en vue de parvenir à une représentation égale.

## **BURUNDI**

8. Du 9 au 11 août 2018, S. E. Mme Speciosa Wandira-Kazibwe, a dirigé la mission de solidarité au Burundi, accompagnée et appuyée par l'ancienne Secrétaire exécutive de la CIRGL, la Présidente du Forum régional des femmes de la CIRGL, le secrétariat exécutif de la CIRGL, ONU-Femmes, le Bureau de l'Envoyé spécial de l'ONU pour le Burundi et le Bureau de l'Envoyé spécial de l'ONU pour la région des Grands Lacs. Des consultations ont été menées à Bujumbura avec le Président de la République, la Première Dame, des députés, des Ministres – le Ministre des affaires étrangères, le Ministre des droits de la personne humaine, des affaires sociales et du genre, la Ministre de la justice et la Ministre de l'éducation ainsi que des représentants du Secrétariat permanent et du Ministère de la jeunesse, et des responsables de partis politiques. La mission a également tenu des séances de travail avec des représentants de groupes de femmes, d'organisations de la société civile, du corps diplomatique et des médias ainsi que des représentants de la jeunesse et de groupes marginalisés, y compris les personnes handicapées. La mission a pris note de l'amélioration des conditions de sécurité dans le

pays et du retour de réfugiés dans le cadre de l'accord tripartite entre les Gouvernements du Burundi et de la Tanzanie et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. La mission a également pris note de l'adoption d'une politique nationale genre et d'un plan d'action national quinquennal destiné à appuyer sa mise en œuvre, ainsi que de l'adoption en 2016 d'une loi portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre. En ce qui concerne les élections de 2020, la délégation s'est félicitée de l'accord conclu avec des associations de femmes et des organisations de la société civile en vue de créer un réseau chargé de définir une stratégie destinée à faire participer davantage les femmes à la vie politique, notamment par la révision du code électoral, d'examiner les objectifs et les stratégies propres à assurer la mobilisation des femmes au niveau local et d'instaurer des partenariats avec les jeunes et les partis politiques afin de dégager des synergies et de former des coalitions. La mission a également pris note de l'engagement pris par le Gouvernement de faire en sorte que la représentation des femmes au Parlement – qui est de 26 % actuellement – passe à 30 %, comme le prévoit la Constitution.

## **RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

9. Du 12 au 15 août 2018, la Coprésidente de FemWise-Africa, S. E. Mme Speciosa Wandira-Kazibwe, a dirigé la mission de solidarité en République centrafricaine, accompagnée et appuyée par l'ancienne Secrétaire exécutive de la CIRGL, le secrétariat exécutif de la CIRGL, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et le Bureau de l'Envoyé spécial de l'ONU pour la région des Grands Lacs. À Bangui, la délégation a rencontré le Président de la République, le Premier Ministre, la Ministre de la promotion de la femme, de la famille et de la protection de l'enfant, le Vice-Président de la Cour constitutionnelle, le premier Vice-Président de l'Assemblée nationale, des dirigeantes et des femmes parlementaires, l'ancienne Présidente de l'État de transition, des représentants des partis politiques, des dignitaires religieux ainsi que des représentants de la communauté internationale, dont le Représentant de l'Union africaine en République centrafricaine, l'équipe de direction de la MINUSCA et des représentants de l'Équipe de pays des Nations Unies.

10. La délégation a noté la situation très précaire des femmes en République centrafricaine, caractérisée par un climat d'insécurité, une extrême pauvreté et un accès limité aux services sociaux de base. À cet égard, les groupes de femmes ont demandé qu'une conférence des femmes de la République centrafricaine soit organisée aux fins de la stabilisation du pays et qu'un programme d'appui soit mis en place pour renforcer le leadership des femmes. Les femmes restent sous-représentées parmi les fonctionnaires et les élus en dépit des dispositions prises en faveur de la parité, y compris une loi prévoyant un quota minimum de 35 % de femmes et la réforme en cours du code électoral. Par ailleurs, le fait que les femmes ne soient pas représentées dans l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation a également été déploré. La délégation a convenu de la nécessité d'adopter d'urgence un nouveau discours et une nouvelle stratégie qui rassemblent des organisations de femmes, les pouvoirs publics et les partenaires et qui mettent l'accent sur la sécurité humaine et sur la promotion du rôle central des femmes dans tous les domaines et secteurs de la vie socioéconomique et politique à travers le pays.

11. La mission a également souligné l'importance d'appuyer le leadership et les capacités des femmes afin de permettre leur participation à la vie politique et aux processus de paix au niveau local. Elle a également demandé que des programmes spécifiques soient mis en place pour améliorer les perspectives éducatives et socioéconomiques des femmes, notamment en créant un fonds dédié aux femmes. Elle a constaté que les dirigeants du pays s'étaient engagés à promulguer une loi sur la parité et à faire en sorte que les femmes participent davantage au processus de paix et à différents niveaux

de l'administration. La mission s'est également félicitée des travaux actuellement menés pour modifier le code électoral et de la volonté exprimée par certains des partis politiques de réviser leurs statuts afin de garantir que les femmes puissent, sur un pied d'égalité avec les hommes, se porter candidates à des postes électifs.

## RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

12. Du 16 au 19 août 2018, S. E. Mme Catherine Samba-Panza a dirigé la mission de solidarité en RDC, accompagnée et appuyée par l'ancienne Secrétaire exécutive de la CIRGL et des représentants du secrétariat exécutif et du Forum régional des femmes de la CIRGL, d'ONU-Femmes, de la MONUSCO et du Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs. À Kinshasa, la délégation a rencontré plusieurs représentants de haut rang, dont le Président de l'Assemblée nationale, le Vice-Premier Ministre en charge de l'intérieur et de la sécurité, la Ministre du genre et le Ministre de la justice. Elle a également rencontré le Vice-Président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), des dirigeantes et des représentantes d'associations de femmes et des membres de la société civile et des partis politiques, des dignitaires religieux et des chefs traditionnels, ainsi que la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU et cheffe de la MONUSCO. Avant de quitter la RDC, la chef de délégation a brièvement rencontré le Ministre des affaires étrangères et le Président de la CENI et a eu un entretien téléphonique avec le Président de la République, qui se trouvait à l'étranger.

13. Cette mission conjointe, attendue depuis longtemps, a bénéficié d'un fort appui de la part de tous les acteurs ; il s'agissait d'une excellente occasion de plaider en faveur de la condition des femmes en RDC et de leur pleine participation au processus électoral. La mission a pris note des progrès accomplis dans les opérations électorales au regard du respect de la Constitution et a relevé des obstacles d'ordre sociologique, culturel, juridique et financier à la participation des femmes au processus politique en cours. Aussi la mission a-t-elle demandé au Parlement d'envisager des réformes juridiques et de lutter contre les mesures discriminatoires à l'égard des femmes et des minorités. Certaines préoccupations concernant le système de scrutin électronique ont également été portées à l'attention de la mission. La délégation a encouragé la CENI et les acteurs politiques à avoir un débat constructif sur cette question cruciale et à continuer de promouvoir la sensibilisation et d'intensifier les activités d'éducation civique. La mission a également noté le rôle primordial des médias dans l'avancement de la cause féminine et a invité ces derniers à redoubler d'efforts pour que la voix des femmes soit davantage entendue. La mission a pris note des défis humanitaires et des problèmes de sécurité dans le pays ainsi que des répercussions du conflit sur les femmes, en particulier en milieu rural, et a souligné qu'il fallait renforcer les capacités des femmes et des jeunes au niveau local afin d'améliorer leur situation socioéconomique et de leur permettre de mieux réaliser leur rôle de transformateurs de la société.

14. La mission a pris note de ce que le Comité consultatif de la Plateforme des femmes avait été invité à envoyer une délégation pour observer les prochaines élections nationales en RDC, prévues pour le 23 décembre 2018.

## PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

15. Les réunions du Mécanisme régional de suivi constituent une plateforme de haut niveau propice à la prise de décisions favorisant l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et de la Déclaration de Goma (2016). Alors que la mise en œuvre des objectifs concernant les femmes et la paix et la sécurité progresse dans de nombreux domaines, des difficultés persistent en ce qui concerne la problématique femmes-hommes, la participation des femmes à tous les niveaux de gouvernance, le respect des lois internationales sur les droits et la protection des femmes et des filles, et le renforcement du rôle des femmes dans la prise de décisions, en particulier dans les accords de paix et les processus politiques.

16. En sus des conclusions des missions de solidarité, le Comité consultatif de la Plateforme des femmes pour la région des Grands Lacs tient à présenter les recommandations ci-après pour examen par les chefs d'État et de gouvernement des pays de la région :

- a. Assurer la protection des femmes contre les violences sexuelles et sexistes ainsi que la transposition en droit interne des protocoles de la CIRGL sur le sujet ;
- b. Assurer un quota minimum de 30 % de femmes au sein des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire afin de montrer l'exemple et de faire comprendre à l'ensemble de la société l'importance d'associer davantage les femmes à la vie politique et aux processus de paix ;
- c. S'assurer d'une représentation accrue des femmes (au moins 30 %) dans les processus de paix, les dispositifs de maintien de la paix et de consolidation de la paix et les mécanismes de reconstruction et de réconciliation, notamment qu'elles participent réellement à l'Initiative de l'Union africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ainsi qu'au dialogue inter-burundais mené par la Communauté d'Afrique de l'Est ;
- d. Renforcer les réseaux de femmes au niveau des pays membres pour promouvoir leur autonomie économique et leur participation politique dans la région des Grands Lacs dans le cadre d'initiatives et d'activités socioéconomiques ;
- e. Encourager des missions de solidarité dans d'autres pays signataires pour échanger les expériences et les enseignements tirés et promouvoir les activités de renforcement des capacités et les initiatives transfrontalières de renforcement de la confiance ;
- f. Œuvrer pour une plus grande participation des femmes – dans le cadre du Comité consultatif de la Plateforme des femmes et du réseau FemWise-Africa de l'Union africaine – aux efforts de paix et aux processus politiques en cours dans la région des Grands Lacs, en particulier au Burundi, en République centrafricaine, en RDC et au Soudan du Sud ;
- g. Appuyer les initiatives de renforcement des capacités des femmes et des jeunes au niveau local pour améliorer leur situation socioéconomique et leur permettre de mieux réaliser leur rôle de transformateurs des communautés et de la société, y compris en créant un fonds d'affectation spéciale pour les femmes des pays de la région des Grands Lacs ;
- h. Approuver la participation de représentantes de haut niveau du Comité consultatif aux réunions du Mécanisme régional de suivi, pour faire rapport sur la question des femmes, de la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs ;

- i. Lancer un appel aux Présidents en exercice du Mécanisme régional de suivi et de la CIRGL pour promouvoir des programmes relatifs à l'égalité du genre et à la participation politique, et convoquer une réunion des Ministres du genre au plus tard au début de 2019 afin de faire le point sur la mise en œuvre du Plan d'action régional sur la Résolution 1325 (2000) ;
- j. Appeler la communauté internationale à travailler en étroite collaboration avec le Bureau de l'Envoyé spécial de l'ONU pour la région des Grands Lacs et les organisations régionales et sous-régionales en vue d'atteindre des objectifs communs et promouvoir les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans la région.